12689 - Après avoir recouvré sa propreté suite à la fin de son cycle menstruel, elle a senti un liquide jaunâtre s'échapper d'elle alors qu'elle observait le jeûne

question

Voici une femme qui a recouvré sa propreté (rituelle) pendant le Ramadan, avant l'aube et elle a jeûné la journée suivante. Et puis, quand elle s'est levée pour accomplir la prière du zuhr elle s'est aperçu d'une tâche jaune sur ses vêtements)... Son jeûne reste-t-il valide ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si elle avait recouvré sa propreté (rituelle) avant l'aube et avait commencé le jeûne, son jeûne est valide et ne peut être influencé par la découverte de la trace jaune après le constat de l'état de propreté rituelle, compte tenu de cette déclaration d'Um Atiyya (P.A.a) : Nous ne tenions pas compte de l'apparition de gouttes foncées ou jaunes (sécrétées par le sexe) après le constat de l'état de propreté rituelle rapporté par Al-Boukhari, 1/84 et par Abou Dawoud, 307, auteur de la présente version.

Allah est le garant de l'assistance.

Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.